

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 025-212505325-20251216-DM420251203-BF

Berger
Levèque



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
21	21	15

Date de la convocation
11/12/2025

Date d'affichage
18/12/2025

Objet de la délibération
Finances : DM4 Budget principal section fonctionnement et investissement

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le seize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Étaient présents :

Marion BELLEVILLE (arrivée à 18h39), Lylian CALVAT, Jérôme CUCHE, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Charles-Emmanuel PELLETIER (arrivée à 18h42), Margaux PRAOM, Delphine RAHON-SIMON, Nadine SAUVONNET, Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

Marlène BAUD, donnant pouvoir à Karine GOMES
Daniel FABREGUES donnant pouvoir à Lylian CALVAT
Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN jusqu'à son arrivée

Etaient absents :

Nathalie CASTILLON excusée
Claude GAULARD
Christian MOREL
Franck NICOLAS
Philippe RIGAL
Violette SEGARD

Lylian CALVAT a été désigné secrétaire de séance.

VU l'article L. 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 25/03/2025 approuvant le budget primitif et les budgets annexes ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2017 (2017 12 07) relative à la comptabilisation des amortissements des biens acquis par la commune ;

VU le nécessité de procéder aux écritures comptables d'amortissement des subventions ayant permis le financement de ces biens amortissables dans le budget communal conformément aux dispositions de la nomenclature M57 ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget 2025 pour permettre l'ajustement budgétaire pour les amortissements des biens et des subventions ;

Rapport d'information :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Afin de pouvoir réaliser les écritures comptables nécessaires à l'amortissement des subvention reçues pour financer les biens en investissement sur la base de la délibération du 20/12/2017, il convient d'ajuster les crédits prévus au budget de la manière suivante :

INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final	Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses				Dépenses			
040/13918	30 000€	+39 000€	69 000€	042 / 6811	350 000€	+10 000€	360 000€
				023	1 500 000€	+29 000€	1 529 000€
Recettes				Recettes			
021	1 500 000€	+29 000€	1 529 000€	042 / 777	30 000€	+39 000€	69 000€
040/28151	36€	+10 000€	10 036€				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

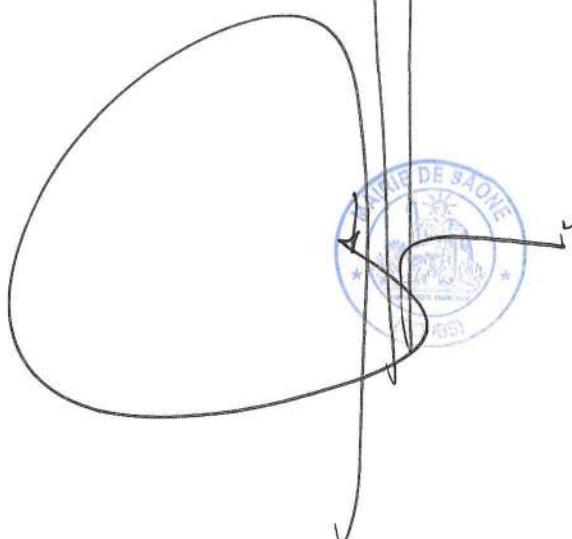
- D'APPROUVER la Modification n°1 du Budget Principal – Section Fonctionnement et Investissement
- D'AUTORISER AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 16 décembre 2025

Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

DESTINATAIRES :
PRÉFECTURE DE BESANÇON – DGFIP



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat